PROTECTION BEST BUY



Protection
BEST BUY

Certificat d'assurance et Déclaration des services

Québec

À PROPOS DE CE LIVRET



Félicitations d'avoir acheté un plan Protection Best Buy. Ce livret contient tous les renseignements nécessaires à la compréhension des détails de votre couverture, y compris ce qui est et ce qui n'est pas couvert ainsi que la démarche à suivre pour présenter une demande de service.

Il est important que vous lisiez le présent livret attentivement et que vous le conserviez avec votre reçu d'achat original en un lieu sûr pour toute utilisation ultérieure.

TABLE DES MATIÈRES

IDENTIFIER VOTRE PLAN DE PROTECTION BEST BUY 4

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS 5

POLITIQUES DE RETOUR ET D'ÉCHANGE BEST BUY 5

DÉFINITIONS 6

PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS 7

CERTIFICAT D'ASSURANCE 8
- Contrat 8
- Dispositions générales 8
- Information importante concernant Votre Plan 10
- Responsabilités du client 11
- Caractéristiques de Votre Plan 12
- Exclusions et restrictions 14
- Démarrer une demande de service 16

DÉCLARATION DES SERVICES 17
- Programme de prêt Best Buy 17

PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS (POUR TÉLÉPHONES CELLULAIRES) 18

CERTIFICAT D'ASSURANCE 19
- Contrat 19
- Dispositions générales 19
- Information importante concernant Votre Plan 21
- Caractéristiques de Votre Plan 22
- Exclusions et restrictions 23
- Démarrer une demande de service 25

PROTECTION BEST BUY+ 27

CERTIFICAT D'ASSURANCE 28
- Contrat 28
- Dispositions générales 28
- Information importante concernant Votre Plan 30
- Responsabilités du client 31
- Caractéristiques de Votre Plan 31
- Exclusions et restrictions 33
- Démarrer une demande de service 35

DÉCLARATION DES SERVICES 36
- Abonnement Best Buy 36
- Programme de prêt Best Buy 37

IDENTIFIER VOTRE PLAN DE PROTECTION BEST BUY

Votre reçu d'achat original du magasin Best Buy indique le produit couvert, le plan Protection Best Buy que vous avez acheté et la durée et/ou la date d'expiration du plan. Veuillez repérer la description du plan inscrit sur votre reçu comme indiqué dans l'exemple de reçu ci-dessous et ensuite consulter le tableau à la page 5 pour identifier votre plan Protection Best Buy.

Numéro identificateur du contrat →

Produit →

Description du Plan
Consultez le tableau à la page 5 pour les détails du Plan →
UGS du Produit couvert par le Plan →



******START RECEIPT******
Best Buy #999
Offrez les cadeaux sûrs de plaire.

1234 bl des Galeries, Québec
N° du magasin : 555-555-5555
N° sans frais Best Buy : 1-866-BESTBUY

Conservez votre reçu!

Val # : 1111-2222-3333-4444

VENTES

0999 043 8763 06/19/21 10:08 B4ZC

10630156 XBR65A1E 0,000.00
SONY 65A1E OLED SMT

10344045 AB PBB 4A T 00.00
AB PBB 4AN PORTB SP PU
N° UGS 10630156

TOTAL PARTIEL 0,000.00
TPS CA 000.00
TVQ QC 000.00
TOTAL 0,000.00

Votre reçu contient aussi des détails supplémentaires pour vous aider à mieux comprendre le type de plan que vous avez acheté :

ENCADRÉ DU REÇU	DESCRIPTION DU PLAN	QUE SIGNIFIE-T-IL?
AB	**AB** PBB 4AN PORTB SP PU	Le signe **AB** (signifiant abonné) indique que vous avez acheté un plan de Protection Best Buy en tant qu'abonné Best Buy.
PBB	AB **PBB** 4AN PORTB SP PU	Dans cet exemple, **PBB** décrit le type de plan Protection Best Buy acheté.
PM/PU	AB PBB 4AN PORTB SP **PU**	Le signe **PM** indique que vous paierez votre plan Protection Best Buy mensuellement. Le signe **PU** indique que vous avez effectué un paiement unique pour votre plan Protection Best Buy.
Produit couvert	AB PBB 4AN **PORTB** SP PU	Le produit serait mentionné ici. Dans cet exemple, le produit couvert est un **ordinateur portable**.

DESCRIPTION DE VOTRE PLAN	VOTRE PLAN PROTECTION BEST BUY	VOTRE PRODUIT
PBBDM	Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels	• Appareils photo numériques • Consoles de jeux • Drones • Montres intelligentes • Ordinateurs • Portables • Tablettes
PBBDM	Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels (pour téléphones cellulaires)	• Téléphones cellulaires
PBB+	Protection Best Buy+	• Ordinateurs • Portables • Tablettes

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Pour toute demande de renseignements, vous pouvez clavarder avec nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**, consulter la section FAQ du site **bestbuy.ca/protection-fr** ou téléphoner au 1-866-BESTBUY (1-866-237-8289). Nous vous aiderons à demander des services au titre de votre plan Protection Best Buy et répondrons à toute question que vous pourriez avoir au sujet de votre couverture.

POLITIQUES DE RETOUR ET D'ÉCHANGE BEST BUY

Si, dans les 30 premiers jours suivant la date d'achat de votre produit chez Best Buy Canada, vous constatez que votre produit ne fonctionne pas comme il le devrait ou à votre satisfaction, vous pourriez avoir la possibilité de le retourner ou de l'échanger. Pour les détails des politiques de retour et d'échange de Best Buy Canada, veuillez consulter le site **www.bestbuy.ca/fr-ca/aide**.

DÉFINITIONS

Les termes en majuscules dans le certificat d'assurance ont la signification qui leur est attribuée ci-dessous :

Accessoire(s) : Tout article ou périphérique supplémentaire qui est inclus dans l'emballage original du fabricant et qui fait partie de Votre Produit couvert incluant, mais sans s'y limiter, les haut-parleurs externes, les moniteurs, les claviers, les souris, les télécommandes, les stations d'accueil, les cordons d'alimentation, les lunettes 3D, les câbles USB, les adaptateurs de courant, les piles (à moins qu'elles soient exclues aux termes de Votre Plan) et les écouteurs.

American Bankers, **Nous**, **Notre** et **Nos** : American Bankers Compagnie d'Assurance Générale de la Floride, soit le fournisseur du Plan, étant située au 320, rue Bay, bureau 510, Toronto (Ontario) M5H 4A6.

Date d'entrée en vigueur : La dernière des dates suivantes :

1. La date à laquelle Vous avez acheté le Plan;
2. Si Votre Produit Vous a été livré après la date d'achat, la date à laquelle le Produit Vous est livré par Best Buy Canada.

Demande de service : Une demande de réparation ou de remplacement, selon le cas, aux termes du Plan.

Durée : La période totale de la couverture que Vous avez achetée telle qu'elle est indiquée dans Votre reçu d'achat original.

Magasin Best Buy Canada : Un magasin de détail Best Buy Canada ou Best Buy Mobile, excluant les magasins Best Buy Express.

Plan : Le plan Protection Best Buy que Vous avez acheté comme indiqué dans Votre reçu d'achat original.

Prime : Le prix d'achat du Plan que Vous avez payé, ou avez accepté de payer, plus les taxes applicables, comme indiqué dans Votre reçu d'achat original. La Prime est déterminée par le Produit que Vous avez acheté, le prix du Produit et la Durée de Votre Plan.

Produit : Le produit que Vous avez acheté chez Best Buy Canada qui est couvert au titre du Plan.

Produit de remplacement : Un appareil remis à neuf de type et de qualité similaires, et de caractéristiques et de fonctionnement comparables au Produit original, qui ne sera pas nécessairement de la même marque ou couleur, sans dépasser le prix d'achat original de Votre Produit. Les progrès technologiques peuvent faire en sorte que le prix de détail du Produit de remplacement soit inférieur au prix de détail du Produit original.

Vous, **Votre** et **Vos** : L'acheteur du Plan ou tout bénéficiaire de transfert autorisé.

PROTECTION BEST BUY
AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS

Ordinateurs de bureau, portables, tablettes, consoles de jeux, appareils photo numériques, drones et appareils montres intelligentes.

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ 100 % des pièces et de la main-d'œuvre pour la réparation des défauts de fabrication qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant
- ✓ Mauvais fonctionnement causé par une saute de puissance comme décrit au paragraphe concernant la protection contre les sautes de puissance
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada si Nous ne pouvons pas le réparer
- ✓ Jusqu'à deux (2) réparations en raison de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides
- ✓ Couverture internationale
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada lorsqu'il est admissible à Notre politique anti-citron
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Perte et/ou récupération des données
- ✗ Piles remplaçables par l'utilisateur
- ✗ Dommages catastrophiques
- ✗ Perte ou vol

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions du Plan. Cette page est à titre d'information seulement. Veuillez consulter le certificat d'assurance pour tous les détails de Votre couverture.

CERTIFICAT D'ASSURANCE
PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS

1. CONTRAT

Le présent certificat d'assurance et Votre reçu d'achat original Best Buy Canada constituent ensemble le contrat intégral conclu entre Vous et American Bankers. Vous avez choisi d'acheter le Plan en contrepartie de la Prime indiquée dans Votre reçu d'achat original. En achetant le Plan, Vous confirmez que Vous avez lu et que Vous acceptez les modalités du Plan énoncées dans le présent certificat d'assurance. Aucune représentation, garantie ou condition, orale ou écrite, n'aura de force exécutoire pour Vous ou pour Nous. Le présent certificat d'assurance ne peut être ni révisé ni modifié.

Chaque partie et disposition du présent certificat d'assurance doit être interprétée de manière qu'elle soit valide en vertu de la loi applicable. Si une partie ou une disposition est déclarée inexécutoire, les autres parties et dispositions demeureront en vigueur.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Garantie du fabricant

Ce Plan ne remplace pas la garantie du fabricant pendant que celle-ci est en vigueur, mais il fournit certains services supplémentaires qui Vous sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Veuillez noter que les services, les réparations ou les remplacements fournis au titre de Votre Plan avant l'expiration de la garantie du fabricant de Votre Produit pourraient invalider la garantie du fabricant. Veuillez consulter les modalités de la garantie du fabricant de Votre Produit pour obtenir plus de détails.

Annulation de Votre Plan

Par Nous : Nous pouvons annuler Votre Plan sans préavis écrit, à moins que cela ne soit interdit par la loi, en cas de : (a) en relation avec le Produit, le Plan ou une Demande de Service présentée par Vous, (i) Votre dissimulation ou fausse déclaration de tout fait ou circonstance important, (ii) Votre engagement dans une conduite frauduleuse, (iii) Votre soumission intentionnelle d'informations trompeuses; (b) Votre utilisation commerciale ou louage du Produit (à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur Votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial); (c) la réparation ou le remplacement d'un Produit non effectués par un technicien autorisé par le fabricant durant la période de garantie du fabricant; (d) la réparation ou le remplacement d'un Produit effectués après la période de garantie du fabricant sans Notre autorisation; (e) Votre manquement à l'obligation de conformer aux modalités énoncées dans le présent certificat d'assurance; ou (f) Votre manquement à effectuer un paiement mensuel dans les 30 jours de son échéance si Vous payez la Prime par versements mensuels. Si Votre Plan est annulé pour les raisons (a) (i), (ii) et (iii), Vous pourriez ne pas avoir droit à un remboursement de toute partie de la Prime que Vous avez payée, et toute Demande de service ou demande de règlement antérieures en relation avec le Produit peut faire l'objet d'une enquête plus approfondie et du recouvrement de toute prestation qui Vous a été versée.

Automatiquement : Votre Plan prendra automatiquement fin à la date à laquelle une carte-cadeau Best Buy Canada est émise.

Par Vous : Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des services reçus, à moins que cela ne soit interdit par la loi.

Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada.

Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment, en consultant le site **bestbuy.ca/protection-fr**, en clavardant en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en téléphonant au 1-866-BESTBUY. Vous aurez droit à un remboursement de toute portion non acquise de la Prime.

Transfert du Plan

Vous pouvez transférer le Plan, sans frais, à une autre personne en tout temps en Nous appelant Vous devez fournir le nom de la personne à qui le Plan sera transféré. Pour achever le transfert, le bénéficiaire du transfert doit communiquer avec Nous pour Nous fournir ses coordonnées et les autres renseignements exigés par Nous.

Le transfert prendra effet dès que le bénéficiaire du transfert aura fourni les renseignements exigés.

Vous devez vous assurer que le bénéficiaire du transfert a le reçu original de l'achat du Plan et du Produit couvert par le Plan pour bénéficier des services offerts au titre du Plan.

Cession du Plan

Nous pouvons céder le Plan à un autre fournisseur sans Votre consentement et sans Vous en aviser. Si Nous cédons le Plan et/ou ses contrats respectifs, le ou les cessionnaires assumeront toutes les obligations envers Vous, Nous serons libérés de toutes les obligations, et Vous consentez à Vous référer uniquement au cessionnaire pour l'exécution de toutes les obligations au titre du Plan.

Politique de confidentialité

Nous pouvons recueillir, utiliser et partager les renseignements personnels qui Nous ont été fournis par Vous ou obtenus auprès d'autres parties avec Votre consentement ou tel que requis ou autorisé par la loi. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour Votre servir à titre de client et pour communiquer avec Vous. Nous pouvons traiter et stocker Vos renseignements personnels à l'extérieur de Votre province dans un autre pays où ils peuvent faire l'objet d'accès par les autorités gouvernementales en vertu des lois applicables de ce pays. Vous pouvez obtenir une copie de Notre politique sur la vie privée en composant le 1-888-778-8023 ou à partir de Notre site Web www.assurant.ca/fr/politique-confidentialite. Si Vous avez des questions ou des préoccupations concernant la politique sur la vie privée, les finalités ou les moyens se rapportant au recueil de Vos renseignements personnels, ainsi que Vos droits ou Vos options pour refuser ou retirer Votre consentement à l'utilisation de Vos renseignements personnels, Vous pouvez Nous appeler au numéro susmentionné.

Si Vous avez une préoccupation ou une plainte

Si Vous avez une préoccupation ou une plainte concernant Votre couverture, veuillez Nous téléphoner au 1-866-BESTBUY (1-866-237-8289). Nous ferons Notre possible pour répondre à Votre préoccupation ou régler Votre plainte. Si, pour une raison quelconque, Nous ne sommes pas en mesure de le faire à Votre entière satisfaction, Vous pouvez envoyer Votre préoccupation ou plainte par écrit à un organisme externe indépendant. Vous pouvez aussi obtenir une information détaillée concernant Notre processus de règlement et le recours externe en Nous téléphonant au numéro susmentionné ou en consultant le site assurant.ca/fr/traitement-des-plaintes.

3. INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Paiement de la Prime

La Prime peut être payée par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. La Prime est la même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique. Pour accéder à Votre Plan en ligne, suivez les étapes décrites à la section 7. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE.

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et les Accessoires lorsqu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile.

Limites concernant les Demandes de service et les échanges

Votre Plan prévoit un maximum de deux (2) Demandes de service pendant la Durée entière du Plan pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides. Il n'y a aucune limite pour les Demandes de service en cas de défaillance mécanique ou de saute de puissance.

Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire en magasin.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section Annulation du Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous payez la Prime par versements mensuels.

Aucun service ne sera fourni au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Garantie de qualité

La qualité de la main d'œuvre concernant les réparations effectuées au titre du Plan est garantie pendant une période de 90 jours à compter de la date de l'exécution de la réparation.

4. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Avant de présenter Votre Produit en vue d'obtenir un service

Vous devez :

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever tous les supports amovibles, tels que les CD, les DVD, les cartes PC ou les clés Internet.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, y compris, sans s'y limiter, le contenu du disque dur et des supports et applications de stockage de données, et de supprimer ce contenu de Votre Produit, avant que le service soit effectué. À l'occasion du service, il est possible que le contenu de Votre Produit soit perdu ou restructuré. Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité du logiciel, Votre Produit Vous sera retourné dans son état original de configuration, sous réserve des mises à jour applicables. Le Plan ne prévoit pas la restauration des données à Votre Produit. Les applications ou logiciels tiers préinstallés sur le Produit peuvent ne pas être compatibles ou ne pas fonctionner correctement en conséquence des mises à jour exigées pour la configuration originale de logiciels.

Nous ne serons pas tenus responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données, d'applications ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'une réparation ou d'un remplacement.

Quand Vous envoyez Votre Produit à un Magasin Best Buy Canada, Vous êtes responsable de protéger Votre Produit contre des dommages supplémentaires.

Avant de recevoir les réparations sur place

Si Votre Produit est couvert au titre de la réparation sur place comme décrit dans la section 5. CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PLAN :

1. Vous devez fournir un environnement sécuritaire et non menaçant;
2. Vous devez suivre tous les protocoles de sécurité et les avis émanant des agences gouvernementales ou des bureaux de santé publique;
3. L'accès à Votre produit doit être libre et dégagé, tel que déterminé uniquement par le technicien autorisé.

Si Votre téléviseur est fixé au mur, il pourrait être nécessaire pour Vous de le descendre de la fixation.

5. CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PLAN

Les caractéristiques de Votre Plan sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'elles soient offertes aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Services d'assistance

Au cours de la Durée du Plan, Vous aurez accès aux services d'assistance suivants pour Votre Produit et Votre Plan :

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de réparation.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.
- Évaluation de Votre Produit pour déterminer la source de la défectuosité.
- Gestion du procédé de réparation et exécution des services.
- Surveillance et application des normes de service afin de maintenir la qualité des services fournis par les techniciens et centres de service de réparation.

Réparation du Produit

- **Réparation en cas défaillance mécanique avec protection contre les sautes de puissance** : Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et/ou de main-d'œuvre du fabricant qui ne sont pas couvertes par la garantie du fabricant ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance survenant pendant la Durée du Plan, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement. La réparation comprend le coût de la main-d'œuvre et des pièces. Les pièces utilisées pourront être limitées à des pièces remises à neuf ou à des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles établies par le fabricant. Quant aux réparations nécessitées par la saute de puissance, la couverture sera offerte à partir de la Date d'entrée en vigueur et uniquement pour le matériel.

  Si, au cours de la réparation de Votre Produit, Nous déterminons que la défaillance de Votre Produit est attribuable à des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou à un défaut de résistance aux liquides, Votre service de réparation sera traité en conformité avec la section *Réparation des dommages matériels*.

- **Réparation des dommages matériels** : Dans le cas où Votre Produit présente un dommage matériel (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement.

À Notre option, au lieu de réparer Votre Produit, Nous pourrons émettre carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

Remplacement du Produit

Si plus de vingt (20) ouvrables jours sont nécessaires pour effectuer la réparation, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

La période de 20 jours commence à la date à laquelle le Produit est reçu dans un Magasin Best Buy Canada ou dans un centre de service autorisé et se termine lorsque le Produit réparé est prêt à être récupéré par Vous.

Restrictions concernant le remplacement du Produit : Ce service ne s'applique pas aux vérifications d'entretien préventif, aux nettoyages, à l'information donnée à un client, à l'échange des Accessoires, y compris, sans s'y limiter, les télécommandes, les stations d'accueil ou autres composantes similaires, ou, si Vous avez obtenu l'autorisation de la couverture internationale, aux réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada.

Échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, le Plan prévoit l'échange de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

Restrictions concernant l'échange d'Accessoire : Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire pendant la Durée du Plan.

Politique anti-citron

Si Nous réparons Votre Produit trois fois et qu'un technicien autorisé détermine qu'il doit être réparé une quatrième fois, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté. ***CONSERVEZ VOS FACTURES DE SERVICE*** car Nous ne pourrons pas en fournir des copies. Vous devez retourner le Produit endommagé réparé et les reçus d'achat ainsi que les factures des trois réparations effectuées antérieurement par un centre de service autorisé pour être admissible à la Politique anti-citron.

Dans un souci de clarté, une réparation au titre de la Politique anti-citron signifie une réparation à laquelle un numéro identificateur unique de Demande de service est accordé. Cette réparation doit exiger la réparation ou le remplacement d'une ou de plusieurs pièces fonctionnelles et n'inclut pas une réparation effectuée au titre de la Garantie de qualité.

Restrictions concernant la Politique anti-citron : Cette Politique ne s'applique pas aux réparations qui (a) sont attribuables aux dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou au défaut de résistance aux liquides couverts au titre du Plan; (b) consistent en une soudure mineure ou un resserrement de fils détendus; (c) ne donnent pas lieu à des réparations (comme une vérification d'entretien préventif, un nettoyage ou de l'information donnée à un client); (d) consistent en un remplacement ou en une réparation d'Accessoires; (e) supportent la réinstallation ou l'entretien d'un logiciel; ou (f) consistent en des réparations effectuées à l'extérieur du Canada.

Couverture internationale

La couverture internationale est offerte sur une base limitée et à Notre seule discrétion.

Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada, une fois que Vous aurez obtenu Notre autorisation, Vous pourrez faire réparer Votre Produit défectueux dans un atelier de réparation autorisé par le fabricant et recevoir un remboursement de tous frais autorisés payés par Vous.

Restrictions concernant la couverture internationale : La couverture internationale n'inclut pas la Politique anti-citron ou le remplacement du Produit. À Notre seule discrétion, ce service peut ne pas être offert pour les Demandes de service lorsqu'il y a des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides.

6. EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS

Les exclusions et restrictions ci-dessous s'appliquent en plus des autres exclusions et restrictions énoncées dans le présent certificat d'assurance.

Exclusions

Votre Plan ne couvre pas les suivants :

1. la perte ou le vol;
2. les réparations ou les remplacements résultant de toute cause autre qu'un usage et un fonctionnement normal du Produit selon les directives du fabricant;
3. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à l'exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales;
4. les Produits présentant de la moisissure ou une infestation d'organismes nuisibles;
5. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à la négligence, au mauvais usage, à l'usage abusif, au vandalisme ou aux dommages matériels intentionnels;
6. les dommages matériels causés par les réparations non autorisées, les installations inadéquates, les modifications inadéquates d'équipement ou le démontage non autorisé;
7. les dommages causés par le transport (à l'exception des dommages causés pendant l'envoi autorisé de Votre Produit vers ou depuis un Magasin Best Buy Canada ou un centre de service autorisé);
8. les brûlures de pixels non conformes aux directives du fabricant ou, à défaut de directives du fabricant, plus de trois pixels morts;
9. les virus informatiques, les logiciels malveillants ou les problèmes générés par les logiciels;
10. les événements naturels ou autres risques extérieurs au Produit;
11. les dommages catastrophiques, y compris, mais sans s'y limiter, l'écrasement, le pliage, la chute de hauteur (par ex., la chute d'un balcon ou d'une fenêtre), l'écrasement par un véhicule en déplacement ou la chute d'un véhicule en déplacement, le bris de l'article en plusieurs morceaux et l'immersion prolongée dans un liquide ou la submersion prolongée d'un liquide qui n'est pas conforme aux directives du fabricant;
12. les logiciels ou les données;
13. les accessoires qui ne sont pas inclus avec Votre Produit dans l'emballage original du fabricant;
14. les pièces perdues (télécommandes, poignées et autres pièces semblables) ou les pièces perdues qui s'utilisent avec les appareils téléphoniques ayant et n'ayant pas la capacité de transmission de données;
15. les pièces non durables, y compris mais sans s'y limiter, les ampoules (y compris, sans s'y limiter, les lampes et les unités optiques), les agents de rinçage, les filtres, les courroies, les cartouches, les tambours, les piles de source de courant externe ou les chargeurs de pile portatifs, et les têtes d'impression remplaçables par l'utilisateur;
16. les services, les frais de transport et les frais d'expédition non autorisés;
17. les Produits dont le numéro de série ou d'identité internationale d'équipement mobile (IMEI) a été modifié, enlevé ou effacé, ou ne peut pas être identifié;
18. les Produits utilisés à des fins commerciales;
19. les Produits utilisés par le grand public, loués ou loués en crédit-bail ou utilisés dans les espaces communs des maisons multifamiliales;
20. les dommages indirects corrélatifs ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données, les temps de panne et les réclamations pour temps et effort;
21. les frais associés aux contrats avec des tiers;
22. les articles personnels laissés dans le Produit;
23. les diagnostics de type « aucun problème trouvé » ou « aucun défaut constaté » et les problèmes intermittents qui ne peuvent être reproduits;
24. les imperfections mineures ou les textures qui respectent les normes de conception, sont considérées comme étant normales par le fabricant et qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les bosses sur l'écran;
25. les imperfections esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les égratignures, les bosses ou la rouille.

Restrictions

Les dispositions qui suivent ne visent pas à Nous dégager des conséquences de Nos propres actions ou des actions de Nos représentants.

1. Ni American Bankers ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous s'ils ne sont pas en mesure d'exécuter leurs obligations à cause d'événements tels que, mais sans s'y limiter, des cas fortuits, grèves, lockouts, conflits de travail, incapacité d'obtenir de service, de main-d'œuvre ou de matériel ou de substituts raisonnables, mesures gouvernementales, épidémies ou pandémies, agitations civiles, incendies ou autre sinistre, et toute autre cause qui est hors de leur contrôle.
2. Ni American Bankers ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous pour des virus, des dommages matériels, la privation de jouissance, l'interruption des affaires, les pertes de profits, les pertes de données ou pour des dommages-intérêts spéciaux, punitifs ou indirects, peu importe la cause, soit par violation de garantie ou de contrat, acte dommageable (y compris la négligence), responsabilité stricte ou autrement.
3. La responsabilité maximale envers Vous se limite à la Prime que Vous avez payée pour le Plan.



7. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Vous pouvez démarrer Votre Demande de service ou vérifier l'état d'une Demande de service par clavardage direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en ligne à partir du site **bestbuy.ca/protection-fr**.

Toutes les réparations seront effectuées dans un Magasin Best Buy Canada auquel Vous devrez apporter le Produit.

REMARQUE : Au cours de la période de la garantie du fabricant, veuillez communiquer directement avec le fabricant pour obtenir les services couverts au titre de la garantie du fabricant.

Pour démarrer une Demande de service en ligne : Vous devrez d'abord trouver Votre Plan dans le système informatique par deux moyens. Vous pouvez :

1. utiliser Votre adresse courriel et Votre numéro de téléphone;
2. cliquer sur « Utiliser plutôt le numéro identificateur de votre contrat », ce qui Vous permettra de trouver Votre Plan à l'aide du numéro identificateur de Votre contrat ou du numéro à quatre composantes et l'UGS de la Protection Best Buy.

Une fois que Vous aurez trouvé Votre Plan, Vous recevrez un courriel contenant un lien et un code d'accès. Vous pourrez cliquer sur le lien ou utiliser le code pour accéder aux renseignements sur Votre Plan et démarrer Votre Demande de service.

Couverture internationale

Vous devez obtenir une autorisation de réparation AVANT l'exécution des travaux. Clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**.

Fin du certificat d'assurance de la Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels

DÉCLARATION DES SERVICES
PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS

Le Programme de prêt Best Buy n'est pas une prestation d'assurance; il s'agit d'un service offert et administré par Best Buy Canada. Ce service peut être modifié ou terminé en tout temps.

1. PROGRAMME DE PRÊT DE BEST BUY POUR LES PORTABLES, ORDINATEURS DE BUREAU ET TABLETTES*

Dans le cas où il faut retenir votre produit en vue de réparations organisées par Best Buy Canada, vous pourriez être admissible au Programme de prêt de Best Buy.

Le produit de prêt doit être retourné dans les 60 jours ou au moment du retour de votre produit, selon la première de ces éventualités.

*Des modalités supplémentaires s'appliquent. Veuillez voir les détails en magasin.

Fin de la Déclaration des services de la Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels





PROTECTION BEST BUY
AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS (POUR TÉLÉPHONES CELLULAIRES)

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ Vous avez droit à cinq (5) Demandes de service par durée de contrat, incluant un maximum de deux (2) Demandes de service en raison de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Perte et/ou récupération des données
- ✗ Perte ou vol
- ✗ Dommages catastrophiques

*Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions du Plan. Cette page est à titre d'information seulement. Veuillez consulter le certificat d'assurance pour tous les détails de Votre couverture.

CERTIFICAT D'ASSURANCE
PROTECTION BEST BUY AVEC COUVERTURE DES DOMMAGES MATÉRIELS (POUR LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES)

1. CONTRAT

Le présent certificat d'assurance et Votre reçu d'achat original Best Buy Canada constituent ensemble le contrat intégral conclu entre Vous et American Bankers. Vous avez choisi d'acheter le Plan en contrepartie de la Prime indiquée dans Votre reçu d'achat original. En achetant le Plan, Vous confirmez que Vous avez lu et que Vous acceptez les modalités du Plan énoncées dans le présent certificat d'assurance. Aucune représentation, garantie ou condition, orale ou écrite, n'aura de force exécutoire pour Vous ou pour Nous. Le présent certificat d'assurance ne peut être ni révisé ni modifié.

Chaque partie et disposition du présent certificat d'assurance doit être interprétée de manière qu'elle soit valide en vertu de la loi applicable. Si une partie ou une disposition est déclarée inexécutoire, les autres parties et dispositions demeureront en vigueur.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Garantie du fabricant

Toutes les caractéristiques de Votre Plan sont disponibles pour Vous à partir de la Date d'entrée en vigueur, y compris durant la période de garantie du fabricant.

Veuillez noter que les services, les réparations ou les remplacements fournis au titre de Votre Plan avant l'expiration de la garantie du fabricant de Votre Produit pourraient invalider la garantie du fabricant. Veuillez consulter les modalités de la garantie du fabricant de Votre Produit pour obtenir plus de détails.

Annulation de Votre Plan

Par Nous : Nous pouvons annuler Votre Plan sans préavis écrit, à moins que cela ne soit interdit par la loi, en cas de : (a) en relation avec le Produit, le Plan ou une Demande de Service présentée par Vous, (i) Votre dissimulation ou fausse déclaration de tout fait ou circonstance important, (ii) Votre engagement dans une conduite frauduleuse, (iii) Votre soumission intentionnelle d'informations trompeuses; (b) Votre utilisation commerciale ou louage du Produit (à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur Votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial); (c) la réparation ou le remplacement d'un Produit non effectués par un technicien autorisé par le fabricant durant la période de garantie du fabricant; (d) la réparation ou le remplacement d'un Produit effectués après la période de garantie du fabricant sans Notre autorisation; (e) Votre manquement à l'obligation de conformer aux modalités énoncées dans le présent certificat d'assurance; ou (f) Votre manquement à effectuer un paiement mensuel dans les 30 jours de son échéance si Vous payez la Prime par versements mensuels. Si Votre Plan est annulé pour les raisons (a) (i), (ii) et (iii), Vous pourriez ne pas avoir droit à un remboursement de toute partie de la Prime que Vous avez payée, et toute Demande de service ou demande de règlement antérieures en relation avec le Produit peut faire l'objet d'une enquête plus approfondie et du recouvrement de toute prestation qui Vous a été versée.

Par Vous : Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des services reçus, à moins que cela ne soit interdit par la loi.

Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada.

Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment, en consultant le site **bestbuy.ca/protection-fr**, en clavardant en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en téléphonant au 1-866-BESTBUY. Vous aurez droit à un remboursement de toute portion non acquise de la Prime.

Transfert du Plan

Vous pouvez transférer le Plan, sans frais, à une autre personne en tout temps en Nous appelant. Vous devez fournir le nom de la personne à qui le Plan sera transféré. Pour achever le transfert, le bénéficiaire du transfert doit communiquer avec Nous pour Nous fournir ses coordonnées et les autres renseignements exigés par Nous.

Le transfert prendra effet dès que le bénéficiaire du transfert aura fourni les renseignements exigés.

Vous devez vous assurer que le bénéficiaire du transfert a le reçu original de l'achat du Plan et du Produit couvert par le Plan pour bénéficier des services offerts au titre du Plan.

Cession du Plan

Nous pouvons céder le Plan à un autre fournisseur sans Votre consentement et sans Vous en aviser. Si Nous cédons le Plan et/ou ses contrats respectifs, le ou les cessionnaires assumeront toutes les obligations envers Vous, Nous serons libérés de toutes les obligations, et Vous consentez à Vous référer uniquement au cessionnaire pour l'exécution de toutes les obligations au titre du Plan.

Politique de confidentialité

Nous pouvons recueillir, utiliser et partager les renseignements personnels qui Nous ont été fournis par Vous ou obtenus auprès d'autres parties avec Votre consentement ou tel que requis ou autorisé par la loi. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour Votre servir à titre de client et pour communiquer avec Vous. Nous pouvons traiter et stocker Vos renseignements personnels à l'extérieur de Votre province dans un autre pays où ils peuvent faire l'objet d'accès par les autorités gouvernementales en vertu des lois applicables de ce pays. Vous pouvez obtenir une copie de Notre politique sur la vie privée en composant le 1-888-778-8023 ou à partir de Notre site Web www.assurant.ca/fr/politique-confidentialite. Si Vous avez des questions ou des préoccupations concernant la politique sur la vie privée, les finalités ou les moyens se rapportant au recueil de Vos renseignements personnels, ainsi que Vos droits ou Vos options pour refuser ou retirer Votre consentement à l'utilisation de Vos renseignements personnels, Vous pouvez Nous appeler au numéro susmentionné.

Si Vous avez une préoccupation ou une plainte

Si Vous avez une préoccupation ou une plainte concernant Votre couverture, veuillez Nous téléphoner au 1-866-BESTBUY (1-866-237-8289). Nous ferons Notre possible pour répondre à Votre préoccupation ou régler Votre plainte. Si, pour une raison quelconque, Nous ne sommes pas en mesure de le faire à Votre entière satisfaction, Vous pouvez envoyer Votre préoccupation ou plainte par écrit à un organisme externe indépendant. Vous pouvez aussi obtenir une information détaillée concernant Notre processus de règlement et le recours externe en Nous téléphonant au numéro susmentionné ou en consultant le site assurant.ca/fr/traitement-des-plaintes.

3. INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Paiement de la Prime

La Prime peut être payée par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. La Prime est la même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique. Pour accéder à Votre Plan en ligne, suivez les étapes décrites à la section 7. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE.

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et Vos Accessoires lorsqu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial.

Limites concernant les Demandes de service et les échanges

Votre Plan prévoit un maximum de cinq (5) Demandes de service pendant la Durée entière du Plan, ce qui inclut un maximum de deux (2) Demandes de service pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides.

Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire en magasin qui ne tient pas compte du maximum de Demandes de service permises au titre du Plan.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section Annulation du Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous payez la Prime par versements mensuels.

Aucun service ne sera fourni au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

4. CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PLAN

Les caractéristiques de Votre Plan sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur, même durant la période de garantie du fabricant.

Services d'assistance

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit.
- Gestion de l'évaluation technique de Votre Produit défectueux.
- Gestion du procédé d'émission du Produit de remplacement.
- Expédition d'un Produit de remplacement et la prise de dispositions pour le retour du Produit défectueux.

Remplacement du Produit

- **Défaillance mécanique avec protection contre les sautes de puissance** : Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et/ou de main-d'œuvre du fabricant, de défaillance de pile ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance survenant pendant la Durée du Plan, Nous remplacerons Votre Produit défectueux par un Produit de remplacement.

  Votre Demande de service pourra être assujettie à des frais de service de remplacement comme indiqué à la section 6. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE.

  Si Nous déterminons que la défaillance de Votre Produit est attribuable à des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides, Votre Demande de service sera traitée en conformité avec la section *Réparation des dommages matériels* ci-dessous.

- **Remplacement en cas de dommages matériels** : Dans le cas où Votre Produit présente un dommage matériel (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides pendant la Durée du Plan, Nous remplacerons Votre Produit défectueux par un Produit de remplacement.

  Des frais de service de remplacement s'appliqueront à toutes les Demandes de service pour le remplacement en cas de dommages matériels comme indiqué à la section 6. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE.

Remarque : Le Produit de remplacement deviendra alors le Produit couvert au titre du Plan pour le reste de la Durée du Plan.

Échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, le Plan prévoit l'échange en magasin de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.



5. EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS

Les exclusions et restrictions ci-dessous s'appliquent en plus des autres exclusions et restrictions énoncées dans le présent certificat d'assurance. Une fois qu'une Demande de service aura été exécutée, les Produits défectueux reçus par Nous qui sont exclus au titre de la présente section peuvent être assujetties à des Frais de non-retour comme indiqué à la section 6. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE.

Exclusions

Votre Plan ne couvre pas les suivants :

1. la perte ou le vol;
2. les remplacements résultant de toute cause autre qu'un usage et un fonctionnement normal du Produit selon les directives du fabricant;
3. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à l'exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales;
4. les Produits présentant de la moisissure ou une infestation d'organismes nuisibles;
5. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à la négligence, au mauvais usage, à l'usage abusif, au vandalisme ou aux dommages matériels intentionnels;
6. les dommages matériels causés par les réparations non autorisées, les installations inadéquates, les modifications inadéquates d'équipement ou le démontage non autorisé;
7. les dommages causés par le transport (à l'exception des dommages causés pendant l'envoi autorisé de Votre Produit vers ou depuis un Magasin Best Buy Canada ou un centre de service autorisé);
8. les virus informatiques, les logiciels malveillants ou les problèmes générés par les logiciels;
9. les événements naturels ou autres risques extérieurs au Produit;

10. les dommages catastrophiques, y compris, mais sans s'y limiter, l'écrasement, le pliage, la chute de hauteur (par ex., la chute d'un balcon ou d'une fenêtre), l'écrasement par un véhicule en déplacement ou la chute d'un véhicule en déplacement, le bris de l'article en plusieurs morceaux et l'immersion prolongée dans un liquide ou la submersion prolongée d'un liquide qui n'est pas conforme aux directives du fabricant;
11. les logiciels ou les données;
12. les accessoires qui ne sont pas inclus avec Votre Produit dans l'emballage original du fabricant;
13. les pièces non durables, y compris mais sans s'y limiter, les piles de source de courant externe ou les chargeurs de pile portatifs;
14. les services, les frais de transport et les frais d'expédition non autorisés;
15. les Produits dont le numéro de série ou d'identité internationale d'équipement mobile (IMEI) a été modifié, enlevé ou effacé, ou ne peut pas être identifié;
16. les Produits utilisés à des fins commerciales, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial;
17. les Produits utilisés par le grand public, loués ou loués en crédit-bail ou utilisés dans les espaces communs des maisons multifamiliales;
18. les dommages indirects corrélatifs ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données, les temps de panne et les réclamations pour temps et effort;
19. les frais associés aux contrats avec des tiers;
20. les articles personnels laissés dans le Produit;
21. les diagnostics de type « aucun problème trouvé » ou « aucun défaut constaté » et les problèmes intermittents qui ne peuvent être reproduits;
22. les imperfections mineures ou les textures qui respectent les normes de conception, sont considérées comme étant normales par le fabricant et qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les bosses sur l'écran;
23. les imperfections esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les égratignures, les bosses ou la rouille.

Restrictions

Les dispositions qui suivent ne visent pas à Nous dégager des conséquences de Nos propres actions ou des actions de Nos représentants.

1. Ni American Bankers ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous s'ils ne sont pas en mesure d'exécuter leurs obligations à cause d'événements tels que, mais sans s'y limiter, des cas fortuits, grèves, lockouts, conflits de travail, incapacité d'obtenir de service, de main-d'œuvre ou de matériel ou de substituts raisonnables, mesures gouvernementales, épidémies ou pandémies, agitations civiles, incendies ou autre sinistre, et toute autre cause qui est hors de leur contrôle.
2. Ni American Bankers ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous pour des virus, des dommages matériels, la privation de jouissance, l'interruption des affaires, les pertes de profits, les pertes de données ou pour des dommages-intérêts spéciaux, punitifs ou indirects, peu importe la cause, soit par violation de garantie ou de contrat, acte dommageable (y compris la négligence), responsabilité stricte ou autrement.
3. La responsabilité maximale envers Vous se limite à la Prime que Vous avez payée pour le Plan.

6. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Vous pouvez démarrer Votre Demande de service ou vérifier l'état d'une Demande de service par clavardage direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en ligne à partir du site **bestbuy.ca/protection-fr**.

Une fois que Votre Demande de service sera reçue et dès que Votre Produit de remplacement Nous sera disponible, un Produit de remplacement et un emballage de retour Vous seront envoyés à Votre adresse au Canada. Vous devez ensuite Nous envoyer Votre Produit défectueux dans les quinze (15) jours suivant Votre réception du Produit de remplacement.

Pour démarrer une Demande de service en ligne : Vous devrez d'abord trouver Votre Plan dans le système informatique par deux moyens. Vous pouvez :

1. utiliser Votre adresse courriel et Votre numéro de téléphone;
2. cliquer sur « Utiliser plutôt le numéro identificateur de votre contrat », ce qui Vous permettra de trouver Votre Plan à l'aide du numéro identificateur de Votre contrat ou du numéro à quatre composantes et l'UGS de la Protection Best Buy.

Une fois que Vous aurez trouvé Votre Plan, Vous recevrez un courriel contenant un lien et un code d'accès. Vous pourrez cliquer sur le lien ou utiliser le code pour accéder aux renseignements sur Votre Plan et démarrer Votre Demande de service.

Il faudra une carte de crédit au moment de la Demande de service.

Des frais de service de remplacement s'appliqueront comme suit : Le remplacement de Votre Produit sera assujetti à des frais de service de remplacement qui seront déterminés en fonction de la valeur de Votre Produit, comme indiqué dans Votre reçu d'achat original. Au cours de la première année de la Durée du Plan, les frais de service de remplacement s'appliqueront uniquement en cas de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides. Après la première année et pour le reste de la Durée de Votre Plan, les frais de service de remplacement s'appliqueront à **toutes** les Demandes de service.

VALEUR DU PRODUIT	FRAIS DE SERVICE
0 $ - 299,99 $	50 $
300 $ - 699,99 $	100 $
700 $ – 1 999,99 $	200 $
2 000 $ - 2 999,99 $	300 $
3 000 $ ou plus	400 $

Expédiez-Nous Votre Produit défectueux : Avant de Nous expédier Votre Produit, Vous **devez** :

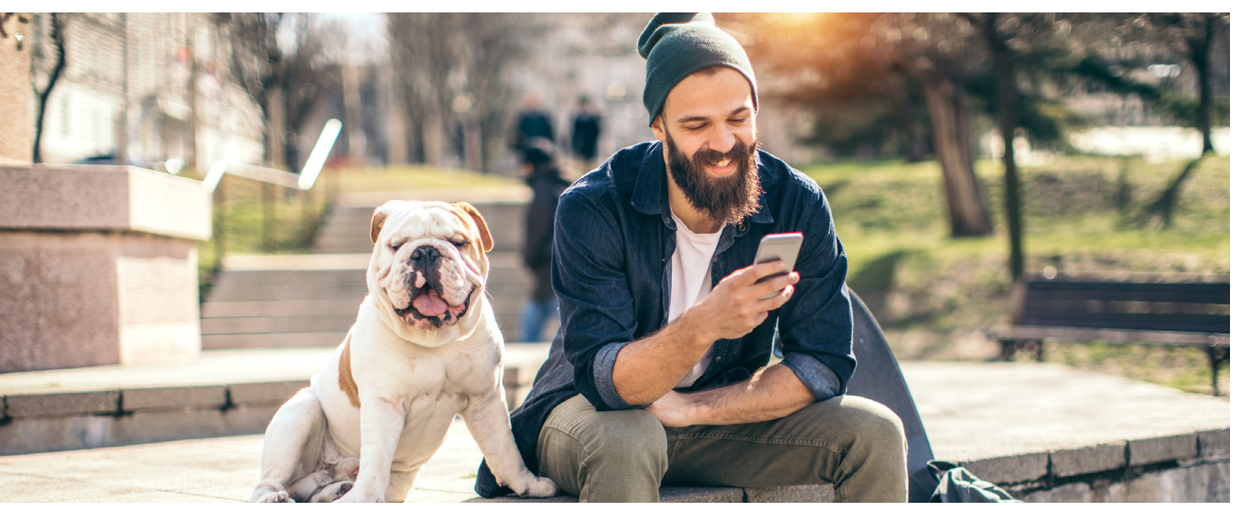
1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google).
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever toutes les cartes amovibles, telles que les cartes média et SIM.

Remarque : Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, de supprimer toute donnée et d'empaqueter Votre Produit dans son emballage original ou dans un empaquetage qui fournit un même niveau de protection avant de Nous l'expédier. Lorsque Nous aurons reçu Votre Produit défectueux, Nous effectuerons une reconfiguration d'usine. Nous ne serons pas tenus responsables des pertes de données ou d'autre information stockée sur le Produit.

Des frais de non-retour correspondant au montant le plus élevé entre (a) 100 $ et (b) la valeur actuelle au détail d'un téléphone cellulaire de la même marque et du même modèle que Votre Produit, arrondi à la centaine des dollars inférieure, s'appliqueront si :

- Nous ne recevons pas Votre Produit défectueux dans les quinze (15) jours de Votre réception d'un Produit de remplacement;
- Le produit défectueux retourné n'est pas le Produit couvert;
- Le verrouillage d'activation de Votre Produit défectueux n'a pas été désactivé;
- Le Produit défectueux est exclu en vertu de la section 5. EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS.

Fin du certificat d'assurance de la Protection Best Buy avec couverture des dommages matériels (pour les téléphones cellulaires)



PROTECTION BEST BUY+

Ordinateurs de bureau, portables et tablettes.

CE QUI EST COUVERT*

- ✓ Abonnement Best Buy, ce qui inclut une gamme supplémentaire d'avantages liés au soutien technique†
- ✓ 100 % des pièces et de la main-d'œuvre pour la réparation des défauts de fabrication qui ne sont pas couverts par la garantie du fabricant
- ✓ Mauvais fonctionnement causé par une saute de puissance comme décrit au paragraphe concernant la protection contre les sautes de puissance
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada si Nous ne pouvons pas le réparer
- ✓ Jusqu'à deux (2) réparations en raison de dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou de défaut de résistance aux liquides
- ✓ Couverture internationale
- ✓ Remplacement de Votre Produit par une carte-cadeau Best Buy Canada lorsqu'il est admissible à Notre politique anti-citron
- ✓ Tous les Accessoires inclus dans l'emballage original
- ✓ Votre Plan est entièrement transférable sans frais supplémentaires

CE QUI N'EST PAS COUVERT*

- ✗ Service de réparation sur place
- ✗ Perte et/ou récupération des données
- ✗ Dommages catastrophiques
- ✗ Perte ou vol

† Pour connaître les détails des avantages de l'Abonnement Best Buy, veuillez consulter la Déclaration des services à la page 36 ou consulter le site www.BestBuy.ca/abonnement.

* Sous réserve des modalités, exclusions et restrictions du Plan. Cette page est à titre d'information seulement. Veuillez consulter le certificat d'assurance pour tous les détails de Votre couverture.

CERTIFICAT D'ASSURANCE
PROTECTION BEST BUY+

1. CONTRAT

Le présent certificat d'assurance et Votre reçu d'achat original Best Buy Canada constituent ensemble le contrat intégral conclu entre Vous et American Bankers. Vous avez choisi d'acheter le Plan en contrepartie de la Prime indiquée dans Votre reçu d'achat original. En achetant le Plan, Vous confirmez que Vous avez lu et que Vous acceptez les modalités du Plan énoncées dans le présent certificat d'assurance. Aucune représentation, garantie ou condition, orale ou écrite, n'aura de force exécutoire pour Vous ou pour Nous. Le présent certificat d'assurance ne peut être ni révisé ni modifié.

Chaque partie et disposition du présent certificat d'assurance doit être interprétée de manière qu'elle soit valide en vertu de la loi applicable. Si une partie ou une disposition est déclarée inexécutoire, les autres parties et dispositions demeureront en vigueur.

2. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Garantie du fabricant

Ce Plan ne remplace pas la garantie du fabricant pendant que celle-ci est en vigueur, mais il fournit certains services supplémentaires qui Vous sont offerts à partir de la Date d'entrée en vigueur.

Veuillez noter que les services, les réparations ou les remplacements fournis au titre de Votre Plan avant l'expiration de la garantie du fabricant de Votre Produit pourraient invalider la garantie du fabricant. Veuillez consulter les modalités de la garantie du fabricant de Votre Produit pour obtenir plus de détails.

Annulation de Votre Plan

Par Nous : Nous pouvons annuler Votre Plan sans préavis écrit, à moins que cela ne soit interdit par la loi, en cas de : (a) en relation avec le Produit, le Plan ou une Demande de Service présentée par Vous, (i) Votre dissimulation ou fausse déclaration de tout fait ou circonstance important, (ii) Votre engagement dans une conduite frauduleuse, (iii) Votre soumission intentionnelle d'informations trompeuses; (b) Votre utilisation commerciale ou louage du Produit (à moins qu'il ne soit spécifiquement inscrit sur Votre reçu d'achat original qu'il s'agit d'un Plan commercial); (c) la réparation ou le remplacement d'un Produit non effectués par un technicien autorisé par le fabricant durant la période de garantie du fabricant; (d) la réparation ou le remplacement d'un Produit effectués après la période de garantie du fabricant sans Notre autorisation; (e) Votre manquement à l'obligation de conformer aux modalités énoncées dans le présent certificat d'assurance; ou (f) Votre manquement à effectuer un paiement mensuel dans les 30 jours de son échéance si Vous payez la Prime par versements mensuels. Si Votre Plan est annulé pour les raisons (a) (i), (ii) et (iii), Vous pourriez ne pas avoir droit à un remboursement de toute partie de la Prime que Vous avez payée, et toute Demande de service ou demande de règlement antérieures en relation avec le Produit peut faire l'objet d'une enquête plus approfondie et du recouvrement de toute prestation qui Vous a été versée.

Automatiquement : Votre Plan prendra automatiquement fin à la date à laquelle une carte-cadeau Bet Buy Canada est émise.

Par Vous : Vous pouvez annuler le Plan pour toute raison dans les trente (30) premiers jours de la date d'achat et recevoir un remboursement intégral de tout paiement versé dans le cadre du Plan, moins le coût des services reçus, à moins que cela ne soit interdit par la loi. Pour recevoir Votre remboursement, Vous devez envoyer la demande d'annulation avec le présent document et tous les reçus d'achat originaux à un Magasin Best Buy Canada.

Après les trente (30) premiers jours, Vous pouvez annuler le Plan, pour n'importe quelle raison et à n'importe quel moment, en consultant le site **bestbuy.ca/protection-fr**, en clavardant en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en téléphonant au 1-866-BESTBUY. Vous aurez droit à un remboursement de toute portion non acquise de la Prime.

Transfert du Plan

Vous pouvez transférer le Plan, sans frais, à une autre personne en tout temps en Nous appelant. Vous devez fournir le nom de la personne à qui le Plan sera transféré. Pour achever le transfert, le bénéficiaire du transfert doit communiquer avec Nous pour Nous fournir ses coordonnées et les autres renseignements exigés par Nous.

Le transfert prendra effet dès que le bénéficiaire du transfert aura fourni les renseignements exigés.

Vous devez vous assurer que le bénéficiaire du transfert a le reçu original de l'achat du Plan et du Produit couvert par le Plan pour bénéficier des services offerts au titre du Plan.

Cession du Plan

Nous pouvons céder le Plan à un autre fournisseur sans Votre consentement et sans Vous en aviser. Si Nous cédons le Plan et/ou ses contrats respectifs, le ou les cessionnaires assumeront toutes les obligations envers Vous, Nous serons libérés de toutes les obligations, et Vous consentez à Vous référer uniquement au cessionnaire pour l'exécution de toutes les obligations au titre du Plan.

Politique de confidentialité

Nous pouvons recueillir, utiliser et partager les renseignements personnels qui Nous ont été fournis par Vous ou obtenus auprès d'autres parties avec Votre consentement ou tel que requis ou autorisé par la loi. Nous pouvons utiliser ces renseignements pour Vous servir à tire de client et pour communiquer avec Vous. Nous pouvons traiter et stocker Vos renseignements personnels à l'extérieur de Votre province dans un autre pays où ils peuvent faire l'objet d'accès par les autorités gouvernementales en vertu des lois applicables de ce pays. Vous pouvez obtenir une copie de Notre politique sur la vie privée en composant le 1-888-778-8023 ou à partir de Notre site Web www.assurant.ca/fr/politique-confidentialite. Si Vous avez des questions ou des préoccupations concernant la politique sur la vie privée, les finalités ou les moyens se rapportant au recueil de Vos renseignements personnels, ainsi que Vos droits ou Vos options pour refuser ou retirer Votre consentement à l'utilisation de Vos renseignements personnels, Vous pouvez Nous appeler au numéro susmentionné.

Si Vous avez une préoccupation ou une plainte

Si Vous avez une préoccupation ou une plainte concernant Votre couverture, veuillez Nous téléphoner au 1-866-BESTBUY (1-866-237-8289). Nous ferons Notre possible pour répondre à Votre préoccupation ou régler Votre plainte. Si, pour une raison quelconque, Nous ne sommes pas en mesure de le faire

à Votre entière satisfaction, Vous pouvez envoyer Votre préoccupation ou plainte par écrit à un organisme externe indépendant. Vous pouvez aussi obtenir une information détaillée concernant Notre processus de règlement et le recours externe en Nous téléphonant au numéro susmentionné ou en consultant le site assurant.ca/fr/traitement-des-plaintes.

3. INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT VOTRE PLAN

Paiement de la Prime

La Prime peut être payée par versement unique ou par versements mensuels pratiques pour la Durée de Votre Plan. La Prime est la même pour les deux options de paiement.

Pour les versements mensuels, il faut effectuer le premier paiement mensuel au moment de l'achat du Plan; le paiement sera imputé au compte de carte de crédit que Vous désignez. Les paiements mensuels pour le reste de la Durée de Votre Plan seront prélevés du même compte de carte de crédit.

En tout temps pendant la Durée de Votre Plan, Vous pouvez acquitter la somme totale des versements mensuels restants en effectuant un paiement unique. Pour accéder à Votre Plan en ligne, suivez les étapes décrites à la section 7. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE.

Couverture du Produit

Votre Plan couvre Votre Produit et les Accessoires lorsqu'ils sont utilisés principalement à des fins personnelles, familiales ou ménagères, ou utilisés pour un bureau à domicile, à moins que Vous n'ayez acheté un Plan commercial.

Limites concernant les Demandes de service et les échanges

Votre Plan prévoit un maximum de deux (2) Demandes de service pendant la Durée entière du Plan pour les dommages matériels (y compris le défaut d'écran) et le défaut de résistance aux liquides. Il n'y a aucune limite pour les Demandes de service en cas de défaillance mécanique ou de saute de puissance.

Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire en magasin.

Durée du Plan

Votre Plan prend effet à la Date d'entrée en vigueur et prend fin à la première des dates suivantes :

1. la date d'expiration de la Durée de Votre Plan;
2. la date à laquelle le Plan est annulé conformément à la section Annulation du Plan;
3. la date à laquelle Votre paiement mensuel est en souffrance depuis 30 jours si Vous payez la Prime par versements mensuels.

Aucun service ne sera fourni au titre du Plan une fois qu'il aura pris fin.

Garantie de qualité

La qualité de la main d'œuvre concernant les réparations effectuées au titre du Plan est garantie pendant une période de 90 jours à compter de la date de l'exécution de la réparation.

4. RESPONSABILITÉS DU CLIENT

Avant de présenter Votre Produit en vue d'obtenir un service

Vous devez :

1. désactiver toute application de verrouillage d'écran (NIP, capteur d'empreinte digitale, fonctionnalité Touch ID ou mot de passe);
2. désactiver tout verrouillage d'activation (comme l'application Localiser Apple ou le verrouillage d'activation Google);
3. supprimer toute information privée, propriétaire et personnelle, y compris les identifiants de connexion et mots de passe (p. ex. les informations mises en cache);
4. enlever tous les supports amovibles, tels que les CD, les DVD, les cartes PC ou les clés Internet.

Vous êtes responsable de sauvegarder le contenu de Votre Produit, y compris, sans s'y limiter, le contenu du disque dur, et de supprimer toutes données des composantes de Votre Produit, y compris toutes données stockées et tous logiciels que Vous avez installés, avant que le service soit effectué. Il est possible que le contenu d'un disque dur ou d'un support de mémoire soit perdu ou restructuré à l'occasion du service. Dans la mesure du possible et sous réserve de la disponibilité du logiciel, Votre Produit Vous sera retourné dans son état original de configuration, sous réserve des mises à jour applicables. Le Plan ne prévoit pas la restauration des données à Votre Produit. Les applications ou logiciels tiers préinstallés sur le Produit peuvent ne pas être compatibles ou ne pas fonctionner correctement en conséquence des mises à jour exigées pour la configuration originale de logiciels.

Nous ne serons pas tenus responsables des dommages ou pertes de logiciels, de données, d'applications ou d'autre information stockée sur un support de mémoire ou sur n'importe quelle composante d'un Produit faisant l'objet d'une réparation ou d'un remplacement.

5. CARACTÉRISTIQUES DE VOTRE PLAN

Les caractéristiques de Votre Plan sont offertes à partir de la Date d'entrée en vigueur à moins qu'elles soient offertes aux termes de la garantie du fabricant durant la période de garantie du fabricant.

Services d'assistance

Au cours de la Durée du Plan, Vous aurez accès aux services d'assistance suivants pour Votre Produit et Votre Plan :

- 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, un soutien bilingue (français/anglais) par téléphone et en ligne, y compris la gestion des services de réparation.
- Aide pour répondre aux questions sur le fonctionnement du Produit afin d'accélérer la remise en état normal de fonctionnement de Votre Produit.
- Évaluation de Votre Produit pour déterminer la source de la défectuosité.

Réparation du Produit

Lorsque Votre Produit présente une défaillance mécanique en raison de vices de fabrication et de main-d'œuvre du fabricant qui ne sont pas couvertes par la garantie du fabricant ou en raison de dommages causés par les sautes de puissance, un dommage matériel (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides pendant la Durée du Plan, Nous réparerons Votre Produit afin de le remettre en état normal de fonctionnement.

La réparation comprend le coût de la main-d'œuvre et des pièces. Les pièces utilisées pourront être limitées à des pièces remises à neuf ou à des pièces non originales conformes aux spécifications opérationnelles établies par le fabricant. Quant aux réparations nécessitées par la saute de puissance, la couverture sera offerte à partir de la Date d'entrée en vigueur et uniquement pour le matériel.

À Notre seule discrétion, au lieu de réparer Votre Produit, Nous pourrons émettre une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

Remplacement du Produit

Si plus de vingt (20) ouvrables jours sont nécessaires pour effectuer la réparation, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté.

La période de 20 jours commence à la date à laquelle le Produit est reçu dans un Magasin Best Buy Canada et se termine lorsque le Produit réparé est prêt à être récupéré par Vous.

Restrictions concernant le remplacement du Produit : Ce service ne s'applique pas aux vérifications d'entretien préventif, aux nettoyages, à l'information donnée à un client, à l'échange des Accessoires ou, si Vous avez obtenu l'autorisation de la couverture internationale, aux réparations effectuées par d'autres installations de réparation ou à l'extérieur du Canada.

Échange d'Accessoire

Si un Accessoire est défectueux ou fait l'objet d'un mauvais fonctionnement, le Plan prévoit l'échange de Votre Accessoire. L'Accessoire peut être original, selon la disponibilité, ou un accessoire neuf ou remis à neuf de type et de qualité similaires et de caractéristiques et de fonctionnement comparables.

Restrictions concernant l'échange d'Accessoire : Votre Plan prévoit aussi un maximum de un (1) échange d'Accessoire pendant la Durée du Plan.

Politique anti-citron

Si Nous réparons Votre Produit trois fois et qu'un technicien autorisé détermine qu'il doit être réparé une quatrième fois, Nous émettrons une carte-cadeau Best Buy Canada au montant du prix d'achat original de Votre Produit, incluant les taxes. En pareil cas, le Plan sera immédiatement considéré comme étant entièrement exécuté. ***CONSERVEZ VOS FACTURES DE SERVICE*** car Nous ne pourrons pas en fournir des copies. Vous devez retourner le Produit endommagé réparé et les reçus d'achat ainsi que les factures des trois réparations effectuées antérieurement par un centre de service autorisé pour avoir droit à la Politique anti-citron.

Dans un souci de clarté, une réparation au titre de la Politique anti-citron signifie une réparation à laquelle un numéro identificateur unique de Demande de service est accordé. Cette réparation doit exiger la réparation ou le remplacement d'une ou de plusieurs pièces fonctionnelles et n'inclut pas une réparation effectuée au titre de la Garantie de qualité.

Restrictions concernant la Politique anti-citron : Cette Politique ne s'applique pas aux réparations qui (a) sont attribuables aux dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou au défaut de résistance aux liquides couverts au titre du Plan; (b) consistent en une soudure mineure ou un resserrement de fils détendus; (c) ne donnent pas lieu à des réparations (comme une vérification d'entretien préventif, un nettoyage ou de l'information donnée à un client); (d) consistent en un remplacement ou en une réparation d'Accessoires; (e) supportent la réinstallation ou l'entretien d'un logiciel; ou (f) consistent en des réparations effectuées à l'extérieur du Canada.

Couverture internationale

La couverture internationale est offerte sur une base limitée et à Notre seule discrétion.

Si Vous Vous trouvez dans un rayon de plus de 60 km d'un Magasin Best Buy Canada, une fois que Vous aurez obtenu Notre autorisation, Vous pourrez faire réparer Votre Produit défectueux dans un atelier de réparation autorisé par le fabricant et recevoir un remboursement de tous frais autorisés payés par Vous.

Restrictions concernant la couverture internationale : La couverture internationale n'inclut pas la Politique anti-citron ou le remplacement du Produit. À Notre seule discrétion, ce service peut ne pas être offert pour les Demandes de service lorsqu'il y a des dommages matériels (y compris le défaut d'écran) ou un défaut de résistance aux liquides.

6. EXCLUSIONS ET RESTRICTIONS

Les exclusions et restrictions ci-dessous s'appliquent en plus des autres exclusions et restrictions énoncées dans le présent certificat d'assurance.

Exclusions

Votre Plan ne couvre pas les suivants :

1. la perte ou le vol;
2. les réparations ou les remplacements résultant de toute cause autre qu'un usage et un fonctionnement normal du Produit selon les directives du fabricant;
3. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à l'exposition aux intempéries, à l'humidité et à d'autres conditions environnementales;
4. les Produits présentant de la moisissure ou une infestation d'organismes nuisibles;
5. le mauvais fonctionnement ou les dommages dus à la négligence, au mauvais usage, à l'usage abusif, au vandalisme ou aux dommages matériels intentionnels;
6. les dommages matériels causés par les réparations non autorisées, les installations inadéquates, les modifications inadéquates d'équipement ou le démontage non autorisé;

7. les dommages causés par le transport (à l'exception des dommages causés pendant l'envoi autorisé de Votre Produit vers ou depuis un Magasin Best Buy Canada ou un centre de service autorisé);
8. les brûlures de pixels non conformes aux directives du fabricant ou, à défaut de directives du fabricant, plus de trois pixels morts;
9. les virus informatiques, les logiciels malveillants ou les problèmes générés par les logiciels;
10. les événements naturels ou autres risques extérieurs au Produit;
11. les dommages catastrophiques, y compris, mais sans s'y limiter, l'écrasement, le pliage, la chute de hauteur (par ex., la chute d'un balcon ou d'une fenêtre), l'écrasement par un véhicule en déplacement ou la chute d'un véhicule en déplacement, le bris de l'article en plusieurs morceaux et l'immersion prolongée dans un liquide ou la submersion prolongée d'un liquide qui n'est pas conforme aux directives du fabricant;
12. les logiciels ou les données;
13. les accessoires qui ne sont pas inclus avec Votre Produit dans l'emballage original du fabricant;
14. les pièces perdues (télécommandes, poignées et autres pièces semblables) ou les pièces perdues qui s'utilisent avec les appareils téléphoniques ayant et n'ayant pas la capacité de transmission de données;
15. les pièces non durables, y compris mais sans s'y limiter, les cartouches, les piles de source de courant externe ou les chargeurs de pile portatifs;
16. les services, les frais de transport et les frais d'expédition non autorisés;
17. les Produits dont le numéro de série ou d'identité internationale d'équipement mobile (IMEI) a été modifié, enlevé ou effacé, ou ne peut pas être identifié;
18. les Produits utilisés à des fins commerciales;
19. les Produits utilisés par le grand public, loués ou loués en crédit-bail ou utilisés dans les espaces communs des maisons multifamiliales;
20. les dommages indirects corrélatifs ou consécutifs, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes de profits, les pertes de données, les temps de panne et les réclamations pour temps et effort;
21. les frais associés aux contrats avec des tiers;
22. les articles personnels laissés dans le Produit;
23. les diagnostics de type « aucun problème trouvé » ou « aucun défaut constaté » et les problèmes intermittents qui ne peuvent être reproduits;
24. les imperfections mineures ou les textures qui respectent les normes de conception, sont considérées comme étant normales par le fabricant et qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les bosses sur l'écran;
25. les imperfections esthétiques qui n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Produit, y compris, sans s'y limiter, les égratignures, les bosses ou la rouille.

Restrictions

Les dispositions qui suivent ne visent pas à Nous dégager des conséquences de Nos propres actions ou des actions de Nos représentants.

1. Ni American Bankers ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous s'ils ne sont pas en mesure d'exécuter leurs obligations à cause d'événements tels que, mais sans s'y limiter, des cas fortuits, grèves, lockouts, conflits de travail, incapacité d'obtenir de service, de main-d'œuvre ou de matériel ou de substituts raisonnables, mesures gouvernementales, épidémies ou pandémies, agitations civiles, incendies ou autre sinistre, et toute autre cause qui est hors de leur contrôle.
2. Ni American Bankers ni Best Buy Canada ne seront tenus responsables envers Vous pour des virus, des dommages matériels, la privation de jouissance, l'interruption des affaires, les pertes de profits, les pertes de données ou pour des dommages-intérêts spéciaux, punitifs ou indirects, peu importe la cause, soit par violation de garantie ou de contrat, acte dommageable (y compris la négligence), responsabilité stricte ou autrement.
3. La responsabilité maximale envers Vous se limite à la Prime que Vous avez payée pour le Plan.

7. DÉMARRER UNE DEMANDE DE SERVICE

Pour échanger un Accessoire défectueux ou faisant l'objet d'un mauvais fonctionnement, veuillez apporter Votre Accessoire à un Magasin Best Buy Canada.

Vous pouvez démarrer Votre Demande de service ou vérifier l'état d'une Demande de service par clavardage direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion** ou en ligne à partir du site **bestbuy.ca/protection-fr**.

Toutes les réparations seront effectuées dans un Magasin Best Buy Canada auquel Vous devrez apporter le Produit.

REMARQUE : Au cours de la période de la garantie du fabricant, veuillez communiquer directement avec le fabricant pour obtenir les services couverts au titre de la garantie du fabricant.

Pour démarrer une Demande de service en ligne : Vous devrez d'abord trouver Votre Plan dans le système informatique par deux moyens. Vous pouvez :

1. utiliser Votre adresse courriel et Votre numéro de téléphone;
2. cliquer sur « Utiliser plutôt le numéro identificateur de votre contrat », ce qui Vous permettra de trouver Votre Plan à l'aide du numéro identificateur de Votre contrat ou du numéro à quatre composantes et l'UGS de la Protection Best Buy.

Une fois que Vous aurez trouvé Votre Plan, Vous recevrez un courriel contenant un lien et un code d'accès. Vous pourrez cliquer sur le lien ou utiliser le code pour accéder aux renseignements sur Votre Plan et démarrer Votre Demande de service.

Couverture internationale

Vous devez obtenir une autorisation de réparation AVANT l'exécution des travaux. Clavardez avec Nous en direct à partir du site **bestbuy.ca/connexion**.

Fin du certificat d'assurance de la Protection Best Buy+

DÉCLARATION DES SERVICES
PROTECTION BEST BUY+

L'Abonnement Best Buy et le Programme de prêt Best Buy sont des services offerts et administrés par Best Buy Canada.

1. ABONNEMENT BEST BUY*

Pendant la durée de votre plan de protection Best Buy, vous aurez accès à certains services d'abonnement fournis par la Best Buy dans le cadre de l'Abonnement Best Buy. Ces services peuvent être fournis en ligne, en magasin ou sur place à l'adresse que vous avez indiquée lorsque vous avez acheté le plan de protection Best Buy.

Les frais de l'Abonnement Best Buy sont de 19,99 $ par mois et ceux-ci seront perçus par Assurant* en même temps que le paiement du prix de votre plan de protection effectué en une somme mensuelle globale.

Les services de l'Abonnement Best Buy se limitent aux descriptions de chacun desdits services offerts sur **bestbuy.ca/abonnement** ou à un document écrit d'étendue des travaux applicable à un service particulier que la Best Buy mettra à votre disposition à votre demande.

Selon le cas, les services de l'Abonnement Best Buy font l'objet de :

- changement de temps à autre sans préavis (à moins que cela ne soit interdit par la loi applicable);
- certaines dispositions, exclusions et restrictions indiquées sur **bestbuy.ca/abonnement**;
- frais de service relatifs à certains services qui sont payables à la Best Buy, sauf indication contraire stipulée dans l'offre de services mentionnée sur **bestbuy.ca/abonnement**.

En plus des limites de responsabilité énoncées dans les modalités de l'Abonnement Best Buy, les services d'abonnement sont seulement disponibles dans un rayon de 50 km d'un emplacement de magasin Best Buy. Les services fournis à l'extérieur du rayon de 50 km d'un emplacement de magasin Best Buy peuvent être assujettis à des frais additionnels. Les services peuvent ne pas être fournis si les exigences minimales de système ne sont pas respectées ou si vos besoins, exigences ou demandes techniques sont spécifiques ou considérables et dépassent la portée des services d'abonnement offerts, tel que cela est déterminé par la Best Buy. En outre, les services de l'Abonnement Best Buy peuvent ne pas être fournis en cas de violation des lois ou règlements applicables dans votre région. Abonnement Best Buy n'offre de service d'entretien physique, de réparation ou de remplacement pour n'importe quel produit.

Annulation de l'Abonnement

En cas d'annulation, vous serez assujetti à des frais de service de récupération 240 $ (« Frais de service de récupération »).

Les Frais de service de récupération seront calculés comme suit :

1. si, en date de l'annulation, les paiements de l'Abonnement Best Buy sont inférieurs au montant des Frais de service de récupération, vous serez facturé pour un montant égal à la différence entre le total de vos paiements et les Frais de service de récupération;
2. si, en date de l'annulation, vous avez versé un montant supérieur aux paiements de l'Abonnement Best Buy, les Frais de service de récupération ne seront pas exigés.

POUR ACCÉDER À L'ABONNEMENT BEST BUY : Vous pouvez consulter le site **bestbuy.ca/connectnow**, téléphoner au **1-866-BESTBUY**, ou vous rendre dans un magasin près de chez vous.

*Assurant perçoit les frais mensuels de l'Abonnement Best Buy au nom de Best Buy Canada. Assurant n'est ni le fournisseur ni l'administrateur du Plan d'abonnement.

2. PROGRAMME DE PRÊT DE BEST BUY POUR LES PORTABLES, ORDINATEURS DE BUREAU, TABLETTES ET TÉLÉVISEURS*

Dans le cas où il faut retenir votre produit en vue de réparations organisées par Best Buy Canada, vous pourriez être admissible au Programme de prêt de Best Buy.

Le produit de prêt doit être retourné dans les 60 jours ou au moment du retour de votre produit, selon la première de ces éventualités.

*Des modalités supplémentaires s'appliquent. Veuillez voir les détails en magasin.

Fin de la Déclaration des services de la Protection Best Buy+



BESTBUY.CA